

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 4/2019

le 20 mars 2019

Informations complémentaires au préavis municipal N° 1/2019 en lien avec l'assainissement des infrastructures du chemin Adolphe-Burnat.

1003-ADM-1903-PAD-rc-Comm04-Assainissement_Adolphe-Burnat.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 6 février 2019, en vertu de l'art. 117 RC, l'examen du préavis a été reporté à la séance du 20 mars 2019. Afin de répondre aux interrogations exprimées à cette occasion, la Municipalité apporte les informations suivantes.

Comme expliqué lors de la présentation à la Commission ad hoc, la planification de chaque projet d'infrastructures répond à diverses contraintes déclenchant l'étude de travaux. Celles-ci dépendent de l'âge et de la durée de vie de l'infrastructure en rapport avec sa valeur de remplacement. Ces mêmes paramètres s'appliquent aux composantes intrinsèques du tronçon considéré (chaussée, collecteurs et équipements communaux, services industriels, interactions avec d'autres projets, etc.).

En ce qui concerne le chemin Adolphe-Burnat, la rénovation des infrastructures a été rendue nécessaire par l'état précaire de la conduite de gaz. La réfection de la partie communale proprement dite ne figure pas dans la dernière mouture du plan des investissements qui porte jusqu'en 2022.

Au lendemain de la séance du 6 février, après discussion avec la Compagnie du Gaz, ainsi qu'avec les autres services, il a été convenu qu'un report du démarrage des travaux d'environ 6 semaines était envisageable pour chacun.

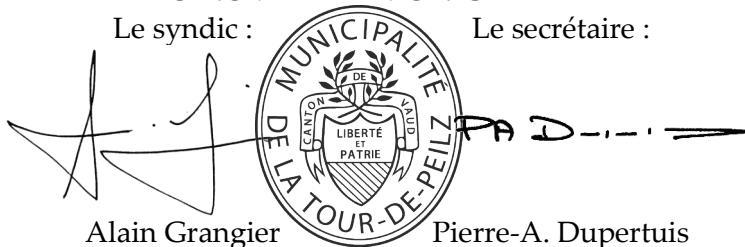
Pendant la semaine du 11 au 15 février, la Compagnie du gaz a effectué des tests complémentaires sur l'état de la conduite en place le long du chemin Adolphe-Burnat. Le mauvais état de l'installation a été confirmé, ainsi que la nécessité d'une intervention à bref délai.

Si le projet devait être refusé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 mars, la Commune serait contrainte de renoncer à la réalisation des travaux envisagés, alors que tous les services techniques les débutteraient rapidement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :



Adopté par la Municipalité : le 4 mars 2019



021 977 01 11

021 977 01 15

greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch

www.la-tour-de-peilz.ch